



## Regroupement familial avec l'aah

Par **lemalheureu**, le **12/07/2010** à **23:38**

Bonjour,

Je suis venu en France avec ma famille à l'âge de 14 ans en 1980 et j'ai la carte de 10 ans je suis marié il y a 11 ans et je veux faire le regroupement familial pour ma femme et mes 2 enfants et je touche l'aah à cause de ma maladie je veux savoir si l'aah est accepté comme ressources -pour le regroupement familial- à mon cas car j'ai vraiment besoin d'eux à mes côtés et si quelqu'un est dans la même situation qu'il me raconte son parcours et merci pour tous ceux qui vont me répondre

Par **chris\_idv**, le **13/07/2010** à **12:05**

Bonjour,

Pour que le titre de séjour au motif du regroupement familial soit accordé il est nécessaire de disposer:

1) d'un logement pouvant accueillir la famille selon les normes françaises (comptez 10 à 12m<sup>2</sup> par personne)

ET

2) de revenus permettant à la famille de faire face à ses besoins sans être une charge pour la société française

revenus = salaire, loyers perçus, revenus du capital etc...

Cordialement,

Par **lemalheureu**, le **13/07/2010** à **23:42**

Alors il n'est pas accepté, merci de m'avoir répondu.

Par **KADOUJA**, le **30/07/2010** à **19:46**

bonsoir.

dans la procédure du RF I AAH est accepté c est nouveau dans ton cas on fera pas le calcul de tes ressources. vous pouvez visiter le site de L OFII pour confirmation. bon courage

Par **naimaééé**, le **23/09/2010** à **15:31**

bonjour voila je suis dans la meme situation que vous et je souhaiterais savoir si votre dossier est avancé depuis juillet merci de me donné quelque renseignement bon courage merci